

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil municipal du 8 décembre 2025

Rapport d'information à l'attention des Conseillers municipaux

Le vote du Budget Primitif 2025 se tiendra le 2 février 2026.

Pour les Collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un *délai de dix semaines* précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du CGCT). L'article précité dispose qu'il soit pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote et de par son vote, l'Assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote de l'Assemblée délibérante.

Pour les Communes de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). *Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Au-delà, le débat d'orientation permet plus largement de faire un point sur l'état des finances communales, et sur les projets à venir sur le budget qui sera adopté en début d'année budgétaire.

Le présent document introductif au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présentera successivement :

- ✓ Développements introductifs
 - 1. Qu'est-ce qu'un budget d'une Collectivité locale
 - 2. Rappels sur la présentation du budget
- ✓ Les nouvelles mesures issues du projet de loi de finances pour 2026
- ✓ Situation financière de la Commune et projet de budget 2026
 - 1. Retour sur le budget 2025
 - 2. La fiscalité locale
- ✓ L'architecture du budget 2026
 - 1. La section de fonctionnement
 - 2. La section d'investissement
- ✓ Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs du personnel
- ✓ Vision prospective des finances et des investissements
- ✓ Les budgets annexes

Un glossaire des principales abréviations est intégré en fin de document.

Développements introductifs

1. Rappels sur la présentation du budget

Le budget communal doit chaque année être voté avant le 15 avril de l'année auquel il s'applique et doit être obligatoirement voté en équilibre par section. Ces sections se décomposent comme suit :

✓ La section de fonctionnement

Elle comprend les dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment les intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (subventions aux budgets annexes, aux associations...), les charges exceptionnelles et les amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers des différents services) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

✓ La section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la Commune. Elle est alimentée en recettes par l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'équipement, les remboursements de TVA, et les recettes d'investissement (vente de patrimoine).

L'autofinancement représente l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui est transféré en recettes d'investissement.

Ainsi, lorsqu'une Collectivité locale souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (constructions, équipements...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, ceci augmentant l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement augmentant l'excédent de fonctionnement alimentant les recettes d'investissement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement ; deux leviers peuvent alors être actionnés : augmentation de la fiscalité locale et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux.

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes (emprunt ou cession de patrimoine), l'augmentation des impôts, ou les subventions.

Le contexte général de l'environnement économique en 2026 au travers du projet de loi de finances du gouvernement

Le contexte macroéconomique

L'activité française croîtrait de +0,7 % en 2025 après +1,1 % en 2024, puis de +1,0 % en 2026. La croissance de l'économie française (+1,1 %) a néanmoins résisté, et a été supérieure à la moyenne de l'Union européenne.

L'inflation, au sens de l'IPC, s'établirait en 2025 à +1,1 % en moyenne annuelle (après +2,0 % en 2024). Ce net ralentissement s'explique essentiellement par le repli des prix de l'énergie. La croissance s'établirait à +1,0 % en 2026. La consommation progresserait (+0,9 %) en miroir d'une baisse modérée du taux d'épargne. Après une baisse en 2024 et en 2025, l'investissement privé augmenterait tant pour les ménages (+3,3 %) que pour les entreprises (+2,6 %), en particulier, l'investissement en construction poursuivrait sa reprise, après deux années de repli., Compte tenu de l'effort de réduction du déficit public, la contribution de la demande publique à la croissance serait nulle. L'inflation augmenterait légèrement à +1,3 % en moyenne annuelle 2026.

Les Collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes publics :

- La réduction de 527 millions d'euros des compensations d'exonérations fiscales d'impôts perçus par les Collectivités (la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle serait la dotation la plus impactée avec une baisse de 468 millions d'euros).
- La baisse de 789 millions d'euros des compensations de l'abattement de 50% instauré par la loi de finances 2021 des valeurs locatives des locaux industriels. L'enveloppe totale serait ainsi du même niveau que l'enveloppe initiale créée en 2021, **et pour la Ville d'Oyonnax, c'est 350 K€ de moins en recettes.**
- Le doublement du Dispositif de lissage conjoncturel (Dilico), porté à 2 milliards d'euros, réduisant la prévisibilité budgétaire. Ce dispositif renouvelle pour un certain nombre de collectivités un prélèvement sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale de 2 milliards d'euros en 2026. **A priori, la Ville d'Oyonnax ne serait pas concernée.**
- La suppression de la recette du FCTVA de fonctionnement : **soit 97 K€ perçue par la Ville en 2025 sur sa section de fonctionnement en moins pour 2026 !**
- La poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 milliard d'euros. Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028 pour réduire le déficit de la CNRACL **soit + 350 K€ estimé à ce jour pour la Ville d'Oyonnax.**

Situation financière de la Commune en 2025 et projet de budget 2026

- ✓ Retour sur les chiffres du Compte Administratif (CA) prévisionnel 2025

Le Compte Administratif (CA), qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur une année écoulée, peut s'apparenter à un compte de résultat.

Les chiffres présentés ci-dessous pour l'année 2025 ne sont bien évidemment pas définitifs, ils ne constituent qu'un pré-projet, l'année budgétaire n'étant pas terminée, mais ils permettent déjà d'avoir un focus sur l'exécution 2025.

LES DEPENSES

Chapitre	CA 2024	Prévisions du CA 2025 au 12/11/2025
011 – Charges à caractère général	9 476 829	9 890 000
012 – charges de personnel	17 178 846	17 495 000
65 – Autres charges de gestion courante	2 762 332	2 770 000
66 – Charges financières	57 460	59 360
67 – Charges exceptionnelles	25 570	6 000
68 - Dotations aux provisions	0	0
<u>Total</u>	<u>29 501 037</u>	<u>30 220 360</u>

Bien que le Compte Administratif 2025 ne sera réalisé qu'au milieu de l'année 2026, il vous est déjà proposé une première analyse rétrospective de l'année 2025. Les comptes ne sont pas définitifs, mais des premières tendances peuvent s'en dégager avec quelques premières explications sur les évolutions qui vous sont proposées, elles seront enrichies pour la présentation définitive du Compte Administratif 2025.

Les dépenses 2025 par rapport à 2024 :

Les charges à caractère général soit + 413 K€/2024 dont :

- La création du service de maintenance et entretien des SSI (Système de Sécurité Incendie) de l'ensemble des bâtiments ainsi que son développement, au sein du Service des Ressources Humaines pour 180 K€.
- Hausse sur les marchés des assurances + 30 K€ (toutes ont été impactées que ce soit bâtiments ou véhicules).
- La reprise du Centre Social Est 20 K€.
- Pour l'Education, hausse des prix du marché de restauration (60 K€), des transports scolaires (40 K€ suite à la reprise du Centre de Loisirs du Centre Social Est, un car est mis à disposition, mais compensé par du financement de la CAF) et montée en puissance du marché de nettoyage (60 K€) dans les écoles (en remplacement lors de départ volontaire d'agents municipaux).
- Création d'un spectacle à VALEXPO porté par les Services Culturels 80 K€.
- Pour l'entretien de la voirie : achat de sel de déneigement en début d'année et de peinture routière pour un renfort de la signalisation soit 40 K€.

Mais grâce à une légère contraction des dépenses et surtout de recherches d'économies sur d'autres services (Marchés Publics, Informatique, Bâtiments, Sports, ...), l'augmentation sur ce chapitre a pu être contenue en partie.

Les charges salariales soit + 317 K€

- Reprise du personnel du Centre Social Est et première augmentation de 3 % du taux de la CNRACL en 2025 (soit 34.65 %).

Les autres charges de gestion courantes comptabilisées au chapitre 65 – pas de variation par rapport à 2024 : les subventions versées aux budgets annexes (Parking Souterrain Grenette, Cinéma Atmosphère et VALEXPO) ne sont pas encore définies à ce jour, la projection est donc calculée sur la totalité de leurs versements. Sont comptabilisées également sur ce chapitre, les contributions obligatoires (comme le SDIS pour la caserne d'Oyonnax, les travaux exécutés par le SIEA), les subventions aux Associations et au CCAS.

Les charges exceptionnelles en baisse de 20 K€ lors de la préparation de ce document.

Sur ce chapitre apparaissent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les recettes 2025 par rapport à 2024 :

LES RECETTES

Chapitre	CA 2024	Prévisions du CA 2025 au 12/11/2025
013 –Atténuation de charges	1 071 845	840 000
70 – Produits des services	2 309 524	2 218 000
73 - Impôts et taxes	6 176 702	6 176 700
731 - Fiscalité locale	13 810 212	13 973 300

74 – Subventions et participations	10 837 854	10 930 000
75 – Autres produits de gestion courante	364 040	550 000
77 – Produits exceptionnels	262 330	151 000
78 - Reprises sur provisions	611	0
	<u>34 833 118</u>	<u>34 839 000</u>
<u>Total</u>	<u>(Soit 34 570 177</u>	<u>(Soit 34 688 030</u>
	<u>sans le chapitre</u>	<u>sans le chapitre</u>
	<u>77 et 78)</u>	<u>77)</u>
<u>Epargne Brute</u>	<u>5 332 081</u>	<u>4 618 640</u>

Les atténuations de charges soit - 232 K€ : dépend des versements de remboursements d'indemnités maladies par les Caisses primaires et nos assureurs, mais il y a aussi les remboursements de charges salariales des Budgets annexes qui suivent les augmentations (soit des charges, des points d'indices, du GVT, ...) de la masse salariale.

Les produits des services soit - 91 K€ :

- Baisse sur les produits de stationnement sur voirie suite à la gratuité accordée en 2025 pour favoriser le commerce en centre-ville soit - 70 K€.
- Baisse sur les produits de la Petite Enfance et les Centres sociaux - 20 K€.

Cet écart est à analyser avec prudence, car il est difficile de spéculer sur les recettes des services proposés par la Ville jusqu'à la fin de l'année. Il est donc possible que l'évolution sur ce poste soit corrigée à la hausse au Compte Administratif 2025.

Les impôts et taxes :

Sur ce chapitre ne sont dorénavant plus qu'inscrites les attributions de compensation versées notamment par HBA. Comme il n'y a pas eu de transfert de compétence en 2025, le montant reste inchangé.

La fiscalité locale soit + 163 K€ :

Les bases fiscales servant de calcul pour le produit perçu par la Ville ont augmenté seulement de 1.5 % du fait de l'inflation, alors qu'en 2024 elles l'ont été de près de 3 %, ce qui représente une hausse de près de 227 K€ pour 2025.

La taxe communale au droit de mutation a augmenté de 90 K€ mais il reste encore les recettes du mois de novembre et décembre à venir. Le changement de mode de calcul sur la taxe sur la consommation finale d'énergie provoque une légère contraction de - 10 K€ à ce jour.

Les dotations, subventions et participations soit + 92 K€ : Hausse de la DGF (comprenant aussi la DSU, la DNP) ainsi que les allocations compensatrices : +161 K€,

- Compensation Franco Genevoise : en hausse en 2025 soit 596 K€ concernant 285 frontaliers.

Sont également comptabilisées sur ce chapitre les participations de la CAF au profit de la Petite Enfance, du CLAE, des activités aux Centres sociaux soit 1.181 K€, mais également toutes les subventions à destination des services culturels provenant du Département, de la Région, de l'Etat ainsi que de la Cité Educative pour 190 K€ ;

L'exercice n'étant pas terminé, nous aurons encore des versements de subventions et autres participations.

Les autres produits de gestion courantes en hausse de 186K€ :

Des recettes issues des revenus des immeubles pour 250 K€, de remboursements de sinistre pour 140 K€, de frais de gestion facturés aux bailleurs sociaux pour le suivi du chantier du Réseau Chauffage Urbain (RCU) concernant les logements sociaux de la Plaine pour 65 K€, des annulations d'écritures de rattachements de dépenses de fonctionnement 2024 et autres produits divers pour 95 K€.

Les produits exceptionnels pour 151 K€

Cessions de divers véhicules et autres matériels pour 27 K€ et annulations et/ou réductions de mandats sur exercices antérieurs pour 124 K€ (sur consommations énergétiques).

Les résultats prévisionnels des budgets 2025

Les budgets 2025 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire, les résultats définitifs ne seront présentés qu'au moment du vote des Comptes Administratifs 2025 dont la date n'a pas encore été fixée ;

POUR 2026

Malgré le contexte national, la Ville maintient ses engagements qui prévalent dans la gestion financière depuis plusieurs années :

- Aucune augmentation d'impôts depuis 2008, les finances des ménages, on le sait, sont fragiles, les précarités se renforcent. Nous ne voulons donc pas ajouter de charges,
- Maintenir des services de qualité pour accueillir des habitants en favorisant les liens sociaux, l'enrichissement personnel avec la culture, l'apprentissage des plus jeunes par l'éducation, ou le lien avec le sport,
- Faire des investissements d'avenir permettant de limiter les frais de fonctionnement à venir.

Dans ce contexte, il importe de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvres financières de la Ville et garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire.

Rappelons que c'est la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) qui crée l'épargne brute ou autofinancement, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de notre Collectivité.

✓ La fiscalité locale

La Commune ne dispose plus que de la Taxe Foncière comme recette « Fiscalité Ménage » à savoir : les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB), et Taxe foncières sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).

Les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul des impôts locaux, sont revalorisées chaque année, au 1^{er} janvier, dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente. La proposition de revalorisation dans le Projet de Loi de finances 2025 était de 2.8 %. Dans le cadre de la préparation de ce budget, la prévision a été programmée à + 0.9 % comme prévu dans la LOF 2026. Comme la notification des bases prévisionnelles transmises par l'Etat devrait parvenir à la Commune au mois d'avril 2026, nous corrigerons les éléments lors du vote du Budget Supplémentaire 2026 ou d'une décision modificative.

Dans le tableau ci-dessous, vous pouvez trouver pour mémoire les taux de fiscalité locale votés à ce jour ainsi que des éléments de comparaison :

	Les taux	2024	2025	2026 (avec hausse de 0,9 % des bases dans la LOF 2026)
Bases prév.Foncier bâti	38,94	29 121 000 €	29 711 000 €	29 978 399 €
Bases prév.Foncier non bâti	87,54	147 900 €	143 300 €	144 590 €
Bases prév.Habitation	17,97	1 120 000 €	979 600 €	988 416 €
Coefficient Correcteur		1 144 365 €	1 173 303 €	1 200 000 €
Produit perçu par la Commune	-	12 814 818 €	13 044 245 €	13 177 781 €

Etat définitif avec bases et produits non reçu lors de la rédaction du ROB 2026

Pour mémoire, les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2008.

Seule l'augmentation des bases, décidée dans la loi de finances chaque année, a permis d'augmenter les recettes fiscales de la Ville.

	Commune d'Oyonnax	Taux moyens nationaux des communes au titre de l'année 2025	Taux moyens communaux au niveau du département de l'Ain en 2024
Foncier bâti	38,94	39,74	31,56
Foncier non bâti	87,54	51,08	49,97
Habitation	17,97	23,88	18,46

Tableau comparatif des taux issus de l'état 1259 de 2025

L'architecture du projet de budget 2026

Plusieurs grands principes prévalent, mais ils peuvent être exposés ainsi :

- 1 Ne pas augmenter la fiscalité locale en 2026,
- 2 Tenir un autofinancement entre 3.5 et 4 M€ au vu des augmentations contraintes.

Les finances de la Commune évoluent peu. La Commune est soumise aux décisions de l'Etat pour l'évolution de ces dotations et attend donc avec intérêt les réformes mises en place.

Les bases fiscales vont continuer d'augmenter, à la fois sur un mécanisme de revalorisation par la loi de finances annuelle, et par un mécanisme structurel. Ainsi, en appliquant une variation de 0.9 % aux bases fiscales (sur les taxes foncières), les recettes évoluent d'environ 133 K€ pour 2026.

Etant donné l'année électorale, le projet de budget qui sera proposé au vote s'articule autour de deux principes :

- ✓ En fonctionnement, reconduction des crédits existants sur l'année N-1,
- ✓ En investissement, aucun nouveau projet n'est lancé, seuls sont prévus les soldes d'opérations, travaux en cours ou prévus.

Le dynamisme général des recettes est fortement ralenti et devrait s'accroître dans les années à venir. Ainsi, les recettes de fonctionnement devraient continuer de stagner ou de se limiter à l'évolution des bases fiscales. Pour pouvoir maintenir une capacité d'investissement intéressante, il faudra continuer à contenir les dépenses de fonctionnement.

Le projet de budget 2026 répond donc à différents engagements :

- En fonctionnement : les charges à caractère général ont été maintenues ainsi que les charges salariales malgré les mesures prises par l'Etat notamment sur l'augmentation des charges sur les retraites (37.65 % en 2026). Les autres postes sont en baisse,
- En investissement : le choix a été de ne pas dégrader notre excédent par un autofinancement permettant de financer des investissements comme les années précédentes et les autorisations de programme déjà commencées et qui doivent être en priorité financées.

Partie 1. La section de fonctionnement

L'évolution de cette section, en recettes et en dépenses, est retracée par chapitre.

1 DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont en baisse de – 2.30 % en 2026 par rapport aux crédits ouverts en 2025 soit – 715 K€. Une explication par chapitre a lieu ci-dessous.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025 au 12/11/2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
011 – Charges à caractère général	9 476 829	10 121 569	9 890 000	9 647 000	-474 569
012 – charges de personnel	17 178 846	17 911 650	17 495 000	17 878 000	-33 650
65 – Autres charges de gestion courante	2 762 332	2 772 412	2 770 000	2 627 000	-145 412
66 – Charges financières	57 460	59 361	59 360	54 300	-5 061
67 – Charges exceptionnelles	25 570	55 000	6 000	20 000	-35 000
68 - Dotations aux provisions	0	20 500	0	0	-20 500
Total	<u>29 501 037</u>	<u>30 940 492</u>	<u>30 220 360</u>	<u>30 226 300</u>	<u>-714 192</u>

➤ Charges à caractère général – Chapitre 011 : - 475 K€

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges courantes de la Commune (fluides, petits équipements, entretiens matériels et bâtiments, transports scolaires, assurances, taxes, ...).

Les dépenses de charges à caractère général devraient être en baisse en 2026. Si certains postes augmentent, ce sera sans impact grâce aux économies proposées.

Les prévisions budgétaires en baisse :

- Sur le poste Energie – 245 K€ notamment sur la partie « Eclairage Public suite au passage en Led »,
- Sur le Poste Entretien Bâtiment – 170 K€, il n'y aura pas de location de préfabriqués suite aux travaux de rénovation dans l'Ecole de la Forge puisque la proposition a été d'installer les CM1 et CM2 de l'Ecole au Collège Ampère,
- Sur le poste « Entretien de voiries » - 80 K€, la priorité est donnée au suivi des travaux de grandes rénovations, notamment sur l'opération ANRU Plaine,
- Sur les postes Culturels – 75 K€, car même si le Salon du Livre est reconduit en 2026, il n'y a pas de spectacle à VALEXPO à budgéter à ce jour (comme Paul Mirabel en 2025),
- Sur le parc Informatique – 28 K€, les budgets 2024 et 2025 avaient été impactés par les mesures mises en place suite aux dangers de cyber-attaque, 2026 redevient un budget constant,

- Sur les taxes foncières, la vente de biens et la recherche d'exemption auprès des services fiscaux génèrent une économie de 25 K€ en 2026.

En contrepartie, cela permettra de financer :

- la hausse sur les assurances (automobiles, patrimoine bâti, ...) répercutée par les compagnies au 1^{er} janvier 2026 (soit une estimation de + 11.4 %)
- la hausse de 46 à 47 €, mise en place en septembre 2025 mais en année pleine sur 2026, du budget octroyé par enfant scolarisé dans les écoles d'Oyonnax,
- la cartographie des ruisseaux et rivières, pour être conforme avec la circulaire Dalots,
- la montée en puissance du service « Prévention des risques ».

➤ Charges de personnel – Chapitre 012 : - 33 650 €

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2026 tiennent compte des éléments récurrents comme le GVT, les avancements de grade et promotion interne. A été provisionnée sur ce chapitre, les 350 K€ estimés pour la hausse de la CNRACL sur les retraites. Le détail vous est fourni dans la partie structure du personnel en page 21.

Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : - 145 412 €

Sont comprises sur ce chapitre les subventions aux Associations, aux Budgets Annexes Parking Grenette/Cinéma Atmosphère et VALEXPO, les indemnités Elus, les contingents et participations obligatoires (au profit du SDIS, des communes pour les frais d'écologie), la participation aux écoles privées, les admissions en non valeurs, la participation versée au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications, ...

Pour 2026, le montant provisionné des subventions versées aux Associations reste identique aux années précédentes.

La baisse sur ce chapitre provient de la participation versée au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications qui varie en fonction des travaux réalisés sur la voirie communale et pour 2026 c'est 53 K€ au lieu de 150 K€ au BP 2025.

Charges financières - Chapitre 66 : - 5 K€

Malgré le recours à un emprunt de 1.9 M€ (au taux préférentiel de 2 %) pour financer le reste à charge des travaux de rénovation du parc d'Eclairage Public contracté en 2024, le montant des intérêts financiers à rembourser aux organismes bancaires restent bas avec 54 K€/an à ce jour.

Si un emprunt a été inscrit en recette en 2026 pour permettre l'équilibre en attendant la reprise des résultats 2025, il n'est pas sûr que celui-ci fasse l'objet d'un premier tirage ni même d'un premier remboursement sur cet exercice.

➤ Charges exceptionnelles - Chapitre 67 : - 35 000 €

Ne sont plus budgétées sur ce chapitre que les annulations de titres sur exercices antérieurs et les charges de neutralisations d'achats ou de cessions de biens, il est donc difficile de faire une évaluation des besoins. Si nécessaire, une provision supplémentaire pourrait être abondée en cours d'année.

- Pour le chapitre 68 : ce sont des provisions sur risques et à ce jour, il n'y en a aucun et une correction pourra être apporté au BS 2026 en cas de besoin.

2 DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont en très légère baisse en 2026 par rapport au BP 2025 soit environ – 49 220 €. Un détail par chapitre, avec les fluctuations principales, est développé ci-dessous :

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025 au 12/11/2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
013 –Atténuation de charges	1 071 845	839 500	840 000	880 000	40 500
70 – Produits des services	2 309 524	2 168 320	2 218 000	1 969 885	-198 435
73 et 731 - Impôts et taxes	19 986 913	20 147 701	20 150 000	20 302 701	155 000
74 – Subventions et participations	10 837 854	10 794 553	10 930 000	10 796 518	1 965
75 – Autres produits de gestion courante	364 040	305 250	550 000	257 000	-48 250
77 – Produits exceptionnels	262 330	-	151 000	-	
78 - Reprises sur provisions	610,64	20 500	0	20 500	0
<u>Total</u>	<u>34 833 116</u> <u>(Soit 34 570 177 sans le chapitre 77)</u>	<u>34 275 824</u>	<u>34 839 000</u> <u>(Soit 34 688 030 sans le chapitre 77)</u>	<u>34 226 604</u>	<u>-49 220</u>
<u>Epargne Brute</u>	<u>5 332 080</u>	<u>3 335 332</u>	<u>4 618 640</u>	<u>4 000 304</u>	<u>664 972</u>

➤ Atténuation de charges – Chapitre 013 : + 40 500 €

Ce chapitre est constitué de recettes générées par les agents (absence, remboursements par les budgets annexes de leurs charges salariales, avoirs divers, ...). La proposition pour 2026 est basée sur les dossiers en cours pour les maladies et l'impact des mesures sur la masse salariale des budgets annexes.

➤ Produits des services – Chapitre 70 : - 198 435 €

Ce chapitre enregistre l'ensemble des produits de services proposés par la Collectivité soit les entrées aux cinémas du Centre Culturel, spectacles, Musée, Médiathèque, les services à la population (Scolaire, périscolaire), les services de la Petite Enfance, aux personnes âgées, mais aussi les redevances d'occupation du domaine public, les produits du stationnement, les interventions des services techniques à destination d'HBA ou d'autres redevables.

En baisse en 2026 suite :

- Aux gratuités accordées sur les parkings de surface afin d'aider à l'attractivité des commerces de Centre-Ville soit -50 K€,

- A la baisse de la fréquentation aux restaurants scolaires de la Ville – 85 K€ (moins d'enfants scolarisés et paupérisation d'une partie de la population),

- A la non programmation d'un spectacle à VALEXPO au Budget Primitif 2026 soit – 85 K€

Les autres recettes sont constantes mais les redevances versées sur les bornes de rechargement électriques et les ventes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) génèrent un produit prévisionnel de près de 35 K€ en 2026.

➤ Impôts et Taxes – Chapitre 73 et 731 : + 155 000 €

Deux recettes principales sur ce chapitre : les taxes ménages soit 13.180 M€ et l'attribution de compensation versée par HBA soit 6.17 M€, à noter aussi,

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 740 K€ en légère hausse car si le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) reste constant, on peut espérer une hausse prévisionnelle des droits de mutation de 30 K€,

- Le produit des Foires et Marchés pour 150 K€.

La hausse de ce chapitre s'explique uniquement par la variation des bases fiscales avec une simulation d'augmentation des bases fiscales de 0.9%, dans l'attente des notifications définitives des services de l'Etat, **il n'y aura pas de hausse de fiscalité en 2026 : les taux ne seront pas augmentés.**

L'attribution de compensation versée par HBA est liée aux transferts de compétence, aucun nouveau transfert n'étant pour le moment évoqué, cette recette est stable.

➤ Dotations et participations – Chapitre 74 : + 1 965 €

Deuxième poste vecteur de recettes pour la Ville, ce chapitre est aussi important que la fiscalité. Il regroupe les dotations versées par l'Etat (DGF, DSU et DNP) qui devraient augmenter de 265 K€ (hausse de la DSU qui compense la baisse sur la dotation forfaitaire) les allocations compensatrices devraient au contraire enregistrer une baisse record de 25 % (estimée à ce jour à 350 K€) sur les locaux commerciaux.

La Compensation Franco-Genevoise devrait augmenter de 43 K€ par rapport au BP 2025 si l'on suit la progression de ces dernières années.

Par contre, le PLF 2026 devrait supprimer le FCTVA pour la partie fonctionnement soit 97 K€ en moins. Le montant total proposé sur ce poste pour 2026 est de 9.355 M€, en hausse de 195 K€ seulement.

Les subventions versées par d'autres financeurs (Région, Département, Intercommunalité, CAF, ...) représentent plus de 14.5 % (soit 1.574 M€) de ce poste et devraient être en légère baisse en 2026 sur :

- La fin de la participation du Massif du Haut-Jura sur le poste de Chef de Projet « Tourisme Avenir Montagne »,

- Les participations CAF en faveur de l'Education et des actions menées par les Centres Sociaux Est et Ouest : calculées en fonction du nombre d'élèves (pour l'éducation) et des participants (pour les Centres Sociaux).

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : - 48 K€

Les principales recettes de ce chapitre sont les revenus issus des locations d'immeubles. Pour expliquer la baisse, nous retrouvons en 2025, les remboursements des assurances pour le sinistre de l'Atelier en 2023 soit 110 K€. L'autre fait marquant sur ce chapitre est la prise en compte de la facturation des charges pour nos locataires, auparavant inscrite au chapitre 70.

- Produits exceptionnels – Chapitre 77 :

Le chapitre 77 étant le produit de recettes exceptionnelles, il n'y a pas de provisions inscrites en 2026. Par contre, vous trouverez des réalisations inscrites aux Comptes Administratifs et issues des ventes de matériels ou de biens (dont les prévisions sont inscrites au chapitre 024, en investissement).

- Reprise sur provisions – Chapitre 78 :

Les provisions se concrétisent par une opération d'ordre mixte, comprenant à la fois une dépense (budgétaire – chapitre 68) de fonctionnement, dénommée la dotation, et un crédit de même montant sur le chapitre 78.

Elles permettent d'étaler l'impact des décisions d'admission en non-valeur, lorsque l'issue des poursuites engagées pour recouvrer une créance d'un montant important est incertaine. Si besoin, une prévision vous sera proposée au BS 2026.

Partie 2. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets en cours ou à venir sur la Commune, elle n'est pas, au contraire de la section de fonctionnement, constituée de dépenses récurrentes.

De ce fait, établir une comparaison d'une année sur l'autre n'est pas toujours pertinent.

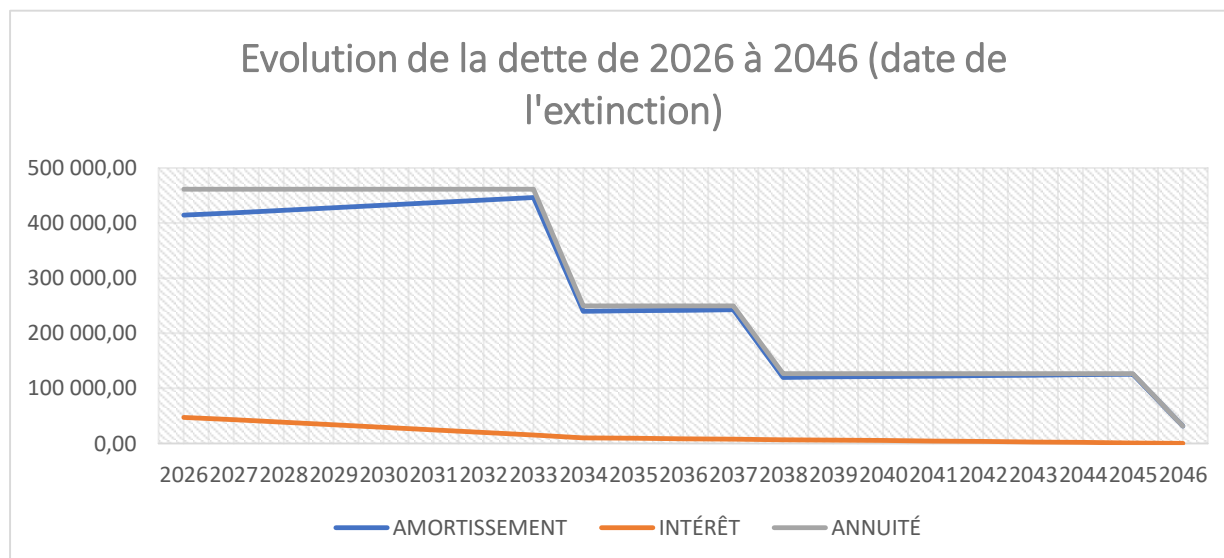
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Il est prévu pour 2026 environ 11.9 M€ de dépenses d'investissement qui se décomposent comme suit :

➤ Emprunts et dettes assimilées

Vous trouverez ci-dessous un tableau d'extinction de la dette à ce jour ainsi qu'un graphique correspondant. La part de remboursement de l'amortissement se prévoit en section d'investissement et les intérêts en section de fonctionnement.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2026	414 253,88	47 131,28	461 385,16
2027	418 625,05	42 760,11	461 385,16
2028	423 073,65	38 311,51	461 385,16
2029	427 601,20	33 783,96	461 385,16
2030	432 209,21	29 175,95	461 385,16
2031	436 899,20	24 485,96	461 385,16
2032	441 672,75	19 712,41	461 385,16
2033	446 531,49	14 853,67	461 385,16
2034	239 956,56	9 908,20	249 864,76
2035	240 760,11	9 104,65	249 864,76
2036	241 569,21	8 295,55	249 864,76
2037	242 383,89	7 480,87	249 864,76
2038	119 704,19	6 660,57	126 364,76
2039	120 530,14	5 834,62	126 364,76
2040	121 361,81	5 002,95	126 364,76
2041	122 199,20	4 165,56	126 364,76
2042	123 042,38	3 322,38	126 364,76
2043	123 891,36	2 473,40	126 364,76
2044	124 746,21	1 618,55	126 364,76
2045	125 606,97	757,79	126 364,76
2046	31 536,86	54,33	31 591,19
TOTAL GENERAL	5 418 155,32	314 894,27	5 733 049,59



La Ville d'Oyonnax est très peu endettée :

- Le montant de la dette à rembourser au 1^{er} janvier 2026 est de 5.733 M€ soit 253 € par habitant, quand la moyenne des villes de même strate est de 974 € par habitant,

- Cette dette représente 17.52 % de la capacité d'autofinancement, quand c'est 59.91 % pour les villes de même strate.

A ce jour, il y a 4 emprunts en cours dont celui de l'éclairage public.

➤ Immobilisations incorporelles

Principalement constituées de frais d'étude ou de licences/logiciels, on peut trouver, pour 2026 des acquisitions ou d'évolutions de logiciels pour 26 000 € à destination de l'ensemble des services municipaux.

➤ Subventions d'équipement à verser et fonds de concours

Un budget de 949 000 € est réservé :

- Pour les projets de rénovation façades à hauteur de 50 000 €,
- Dans le cadre des travaux de rénovation du réseau de chauffage urbain de la Plaine, le solde de la subvention du Budget Principal de 382 000 € sera versée au budget du chauffage urbain si le paiement de l'intégralité des factures n'est pas réalisé avant fin décembre 2025,
- Pour la rénovation du commerce « La Villa » à hauteur de 417 000 €, car initialement prévue au Budget 2025 mais qui n'a pu se faire et donc reconduit en 2026,
- Un fonds de concours de 100 000 € à L'EPHAD d'Oyonnax pour l'acquisition de matériel médical.

➤ Immobilisations corporelles : 10 893 000 €

Dans ce chapitre est compilé l'ensemble des dépenses liées au renouvellement d'équipements (matériels informatiques, véhicules et matériels espaces verts, mobiliers urbains, pavés, outils Services bâtiments, défense incendie, ...) soit 2 317 000 € pour les services municipaux dont 293 000 € pour des acquisitions foncières.

➤ Travaux : 8 576 000 €

Sont prévus pour 2026 :

- Rénovation ANRU pour 1.450 M€ (espaces publics),
- Aménagement urbain pour 1.140 M€ (ouvrage d'art pont Clémenceau, viabilisation route d'accès Crématorium, rénovation rue de Tamas, reprise de la voirie suite aux travaux réalisés au Tournant des Saisons, revêtement chappe parking Quinet et création réseaux pour vidéoprotection),
- Poursuite de l'opération Cœur de Ville pour 800 K€ avec l'Îlot Brunet,
- Grande Vapeur 500 K€,
- Réhabilitation Ecole de la Forge 2.550 M€,
- Rénovation divers bâtiments pour 2.136 M€ (dont Maison de quartier Berthelot, AMO Centre Culturel, déploiement de systèmes d'accès aux bâtiments communaux par centralisation, poursuite déploiement alarmes PPMS dans les écoles, travaux liés au CPE de rénovation énergétique divers bâtiment, installations de systèmes programmés pour lutter contre la légionelle, ...).

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Plusieurs recettes d'investissement peuvent permettre de financer les dépenses d'investissement.

➤ Virement de la section de fonctionnement

Est une recette d'investissement la différence réalisée entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Pour 2026, cette différence, appelée également autofinancement, devrait être de 3.9 M€.

➤ Produits des cessions

Plusieurs cessions sont intégrées dans le projet de budget 2026 pour 1.219 K€.

➤ FCTVA et taxes d'aménagement : 1 150 M€

C'est le fonds de compensation de la TVA payée par la Commune sur les investissements de l'année précédente. Le taux appliqué sur les dépenses éligibles sera de 16.404%, sauf modification dans le PLF 2026.

La taxe d'aménagement est perçue à l'occasion de constructions immobilières sur le territoire de la Commune, elle remplace depuis 2012 la Taxe locale d'équipements.

Cette taxe a pour objectif de permettre à la Collectivité de financer les infrastructures et opérations liées au développement de sa population et de son territoire.

➤ Subventions : 1 695 M€

Ce sont les subventions perçues par la Collectivité pour des projets particuliers :

- Vidéoprotection,
- ANRU dont réseau chaleur,
- Cœur de Ville,
- Rénovation Ecoles Pergaud (solde), la Forge et Pasteur.

➤ L'inscription d'un emprunt :

Comme évoqué précédemment, les résultats 2025 ne seront pas repris au BP 2026 et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ne permettant de financer la totalité des projets d'investissements, il vous sera proposé d'inscrire un emprunt pour équilibrer la section d'investissement d'un montant de 4.2 M€.

**Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et
des effectifs du personnel**

Rapport sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel

1 - Au titre de l'exercice 2025

1.1 - Structure des emplois et des effectifs

Au 1^{er} décembre 2025, 452 emplois sont ouverts, correspondant à 415.55 ETP

Soit 392 postes pourvus, correspondant à 363.95 ETP

Répartition des emplois par filière :

<u>Filière</u>	<u>Emplois permanents ouverts au 01/12/2025</u>	<u>Effectifs au 1/12/2025</u>
Filière emplois fonctionnels	2	1
Filière administrative	81	69
Filière animation	83	65
Filière culturelle	17	17
Filière médico-sociale	24	23
Filière sociale	2	1
Filière technique	212	191
Filière sécurité	24	19
Filière sportive	5	5
Emplois spécifiques	2	1
<u>Total</u>	452	392

Répartition des effectifs sur emplois permanents :

<u>Statut</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Titulaire	288	277	280
Contractuel	102	110	112
<u>Total</u>	390	387	392
<u>Total ETP</u>	362.66	362.03	363.95

Répartition des effectifs par catégorie :

<u>Catégorie</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
A	32	32	35
B	32	32	35
C	326	323	322
<u>Total</u>	390	387	392

1.2 – Les dépenses de personnel

1.2.1 - Traitement indiciaire, nouvelle bonification indiciaire et supplément familial de traitement

<u>Catégorie</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Traitement indiciaire	9 379 410 €	9 531 636 €	9 198 355 €
Nouvelle bonification indiciaire	103 777 €	108 804 €	97 166 €
Supplément familial de traitement	111 420 €	110 098 €	93 280 €
<u>Total</u>	9 594 607 €	9 750 538 €	9 388 801 €

1.2.2 - Régimes indemnitaires et heures supplémentaires

<u>Catégorie</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Régime indemnitaire	1 245 479 €	1 517 910 €	1 640 860 €
Heures supplémentaires	415 562 €	395 897 €	377 301 €
<u>Total</u>	1 661 041 €	1 913 807 €	2 018 161 €

Les écarts constatés sur le traitement indiciaire et le régime indemnitaire sont liés à des postes non pourvus. L'augmentation de la masse salariale 2025 est liée à l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité) et des avancées sociales, notamment

L'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL, de 3 % soit 34.65 % au lieu de 31.65 %

1.2.3 – Les avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux agents de la ville d'Oyonnax portent exclusivement sur des avantages en nature nourriture et représentent un montant total de 81 572 €.

1.2.4 – Participation employeur

<u>Catégorie</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Prévoyance	44 792 €	37 214 €	34 010 €
Protection sociale santé	12 250 €	10 417 €	10 374 €
Titres restaurant	127 846 €	127 620 €	132 984 €
<u>Total</u>	184 888 €	175 251 €	177 368 €

1.3 – Durée effective du temps de travail

Conformément à la réglementation, le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures (1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité).

Le régime horaire le plus répandu au sein des services est de 37h30 par semaine, soit 7h30 par jour. Il existe également des cycles de travail annualisés.

2 – Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel pour le projet de budget primitif 2026

Les propositions budgétaires pour le budget primitif 2026 tiendront compte des éléments récurrents comme le GVT, les avancements de grade et promotion interne.

Prise en compte du relèvement de 4 points du taux de cotisation employeur CNRACL 37.65 % : 330 000 €

Augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé « prévoyance » : + 3 € brut/mois/agent soit 3 000 €/an

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

1 - Au titre de l'exercice 2025

1.1 – Effectifs sur emplois permanents par filière et catégorie de grade

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
A	21	60 %	14	40 %	35
B	24	68.58 %	11	34.42 %	35
C	180	55.90 %	142	44.10 %	322
Ensemble	225	57.40 %	167	42.60 %	392

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière emploi fonctionnel	-	-	1	100 %	1
Sous-total	-	-	1	100 %	1

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière administrative	A	14	77.78 %	4	22.22 %	18
	B	8	80 %	2	20 %	10
	C	38	92.69 %	3	7.31 %	41
Sous-total		60	86.95 %	9	13.05 %	69

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière animation	A	-	-	-	-	-
	B	1	33.33 %	2	66.67 %	3
	C	52	83.88 %	10	16.12 %	62
Sous-total		53	81.53 %	12	18.47 %	65

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière culturelle	A	2	100 %	-	-	2
	B	4	100 %	-	-	4
	C	8	72.72 %	3	27.28 %	11
Sous-total		14	82.35 %	3	17.65 %	17

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière médico-sociale	A	2	100 %	-	-	2
	B	9	100 %	-	-	9
	C	12	100 %	-	-	12
Sous-total		23	100 %	-	-	23

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière technique	A	2	20 %	8	80 %	10
	B	-	-	3	100 %	3
	C	69	38.77 %	109	61.23 %	178
Sous-total		71	37.18 %	120	62.82 %	191

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière sécurité	A	-	-	-	-	
	B	-	-	1	100 %	1
	C	1	5.55 %	17	94.45 %	18
Sous-total		1	5 %	18	95 %	19

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière sportive	A	-	-	-	-	-
	B	2	40 %	3	60 %	5

	C	-	-	-	-	-
Sous-total		2	40 %	3	60 %	5

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Filière sociale	A	1	100 %	-	-	1
	B	-	-	-	-	-
	C	-	-	-	-	-
Sous-total		1	100 %	-	-	1

<u>Filière</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Sans filière	A	-	-	1	100 %	1
	B	-	-	-	-	-
	C	-	-	-	-	-
Sous-total		-	-	1	100 %	1

<u>Ensemble</u>	225	57.25 %	168	42.75 %	393
-----------------	------------	----------------	------------	----------------	------------

1.2 – Répartition des agents à temps partiel et à temps non complet au 1/12/2025

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Agents à temps partiel	8	80 %	2	20 %	10
Agents à temps non-complet	57	98.30 %	1	1.70 %	59
<u>Ensemble</u>	65	95.65 %	3	4.35 %	69

1.3 – Répartition des agents ayant bénéficié d'un avancement ou d'une promotion interne en 2025

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
Avancement d'échelon	50	46.29 %	58	53.71 %	108

Avancement de grade	3	50 %	3	50 %	6
Promotion interne	-	-	2	100 %	2
<u>Ensemble</u>	53	45.59 %	63	54.31 %	116

1.4 – Répartition des agents sur emplois permanents ayant suivi une formation en 2025 par catégorie de grade

<u>Catégorie</u>	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
A	5	62.50 %	3	37.50 %	8
B	6	75 %	2	25 %	8
C	11	23.91 %	35	76.09 %	46
<u>Ensemble</u>	22	35.48 %	40	64.52 %	62

1.5 – Répartition des agents recrutés sur emplois permanents en 2025 par catégorie de grade

<u>Catégorie</u>	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Ensemble</u>
A	5	71,43 %	-	-	5
B	-	-	-	-	-
C	68	71,58 %	27	28,42 %	95
<u>Ensemble</u>	73	73 %	27	27 %	100

1.6 – Effectifs sur emplois permanents par filière et catégorie de grade

	<u>Femmes titulaires</u>	<u>Femmes non titulaires</u>	<u>Total femmes</u>	<u>Hommes titulaires</u>	<u>Hommes non titulaires</u>	<u>Total hommes</u>
A	11	10	21	8	6	14
B	20	4	24	9	2	11
C	111	69	180	122	21	143
Ensemble	142	83	225	139	29	168

LES BUDGETS ANNEXES SONT PRESENTES EN H.T.

Comme pour le Budget Principal, les budgets 2026 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire, les résultats définitifs ne seront présentés qu'au moment du vote des Comptes Administratifs 2025 et repris au Budget Supplémentaire 2026 qui devra intervenir avant le 30 juin 2026.

BUDGET DES FORETS

Lors de la conception de ce rapport, les services de la Ville en charge de ce budget n'avaient pas encore rencontré les services de l'ONF pour définir les travaux à effectuer et le volume prévisionnel de m3 de bois susceptible d'être mis en vente en 2026. Il est donc probable que ce budget soit réajusté au cours de l'année 2026.

Malgré cela, les propositions ci-dessous permettront d'entretenir les parcelles forestières pour favoriser le développement des bois et un budget de 193 K€ est provisionnée à ce titre.

Le fonctionnement

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
011 – Charges à caractère général	207 019	206 250	201 300	164 323	-41 927
012 – charges de personnel	-	6 070	6 070	6 070	-
65 – Autres charges de gestion courante	5 312	10 958	1 500	13 000	2 042
67 – Charges exceptionnelles	-	5 000	-	10 000	5 000
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	3 000	-	500	-2 500
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>212 331</u>	<u>231 278</u>	<u>208 870</u>	<u>193 893</u>	<u>-37 385</u>
70 – Produits des domaines	239 837	235 250	185 500	200 750	-34 500
77 – Produits exceptionnels	150 000	-	-	-	-
78 - Reprises sur dépréciations et provisions	-	3000	-	-	-3 000
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>389 837</u>	<u>238 250</u>	<u>185 500</u>	<u>200 750</u>	<u>-37 500</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>177 506</u>	<u>6 972</u>	<u>-23 370</u>	<u>6 857</u>	<u>-</u>

L'investissement 2026 :

Comme évoqué ci-dessus, l'excédent d'investissement n'étant pas encore connu (et pas encore voté). Seuls 6 K€ € ont été inscrits en cas d'urgence relative. Comme pour la section de fonctionnement et après les propositions de travaux de l'ONF, le programme de nouvelles plantations vous sera proposé lors du vote du Budget Supplémentaire 2026 (proposition pour le repeuplement forestier suite aux maladies et à la sécheresse : 900 plants par an avec des essences différentes (feuillus et pins)).

BUDGET DU PARKING SOUTERRAIN GRENETTE

Un contrat a été passé en 2024 avec la Société INDIGO qui fournit le personnel nécessaire et s'occupe de l'entretien de l'intégralité du parking (public et privé).

La variation en dépenses provient des charges locatives facturées par le Syndic et qui dépend des travaux proposés par celui-ci en assemblées. En ce qui concerne les recettes, avec la mise en place de gratuités sur parking de surface, on constate un effet d'entraînement négatif sur la fréquentation horaire et ce déjà en 2025. La proposition pour 2026 va en ce sens. Enfin, il est nécessaire d'équilibrer ce budget par le versement d'une subvention du budget principal de 126 K€.

Le fonctionnement

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
011 – Charges à caractère général	241 376	299 681	293 000	225 300	-74 381
65 – Autres charges de gestion courante	-	10	10	50	40
67 – Charges exceptionnelles	-	1000	0	2 000	1 000
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>241 376</u>	<u>300 691</u>	<u>293 010</u>	<u>227 350</u>	<u>-73 341</u>
70 – Produits des domaines	115 649	107 166	96 000	105 000	-2 166
77 – Produits exceptionnels	150 000	197 473	197 473	126 350	-71 123
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>265 649</u>	<u>304 639</u>	<u>293 473</u>	<u>231 350</u>	<u>-73 289</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>24 273</u>	<u>3 948</u>	<u>463</u>	<u>4 000</u>	<u>-</u>

L'investissement :

Une provision de près de 3 500 € (financée par les dotations aux amortissements) est inscrite pour des acquisitions de matériels ou travaux, si nécessaire.

BUDGET DES COMMERCES

Un travail de fonds et régulier permet de maintenir les commerces dans les locaux municipaux.

Le fonctionnement

Une enveloppe de près de 30 K€ est prévue pour l'entretien des bâtiments et divers matériels, le reste des crédits correspond aux assurances, taxes, charges locatives.

Le produit des loyers en 2026 devrait s'élever à 152 K€.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
011 – Charges à caractère général	37 462	87 988	40 945	77 526	-10 462
65 – Autres charges de gestion courante	78 998	10 500	-	10 500	-
66 - Charges financières	8 241	13 777	13 777	12 874	-903
67 – Charges exceptionnelles	-	2 500	-	5 000	2 500
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	-	5 000	-	5 000	-
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>124 701</u>	<u>119 765</u>	<u>54 722</u>	<u>110 900</u>	<u>-8 865</u>
70 – Produits des domaines	720	720	-	-	-720
75 - Autres produits de gestion courante	150 888	150 750	160 882	152 000	-8 882
77 – Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	63 442	33 000	-	-	-
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>215 050</u>	<u>184 470</u>	<u>160 882</u>	<u>152 000</u>	<u>-9 602</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>90 350</u>	<u>64 705</u>	<u>106 160</u>	<u>41 100</u>	

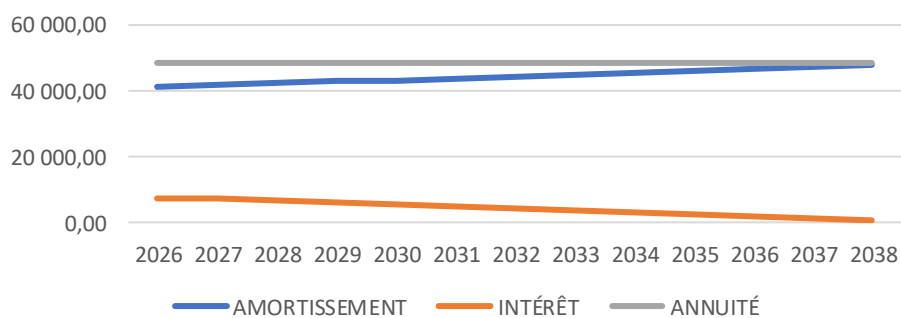
L'investissement :

C'est le remboursement du capital de l'emprunt de 850 000 € soit près de 41 K€ de remboursement de capital sur 2025 et ci-dessous le tableau prévisionnel d'extinction de la dette. Mais c'est aussi une provision de 417 K€ pour les travaux de poursuite du bâtiment La Villa, remplacement des menuiseries et de la véranda, nécessaires pour sa sécurisation et mise en conformité en vue du projet d'exploitation du nouveau bail. Pour mémoire, ils avaient été inscrits au BP 2025, mais n'ont pu être réalisés.

Le tableau et le graphique ci-dessous présente l'évolution de la dette de la Commune, à partir de 2025 jusqu'en 2038.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2026	41 023,79	7 562,74	48 586,53
2027	41 561,20	7 025,33	48 586,53
2028	42 105,65	6 480,88	48 586,53
2029	42 657,24	5 929,29	48 586,53
2030	43 216,05	5 370,48	48 586,53
2031	43 782,18	4 804,35	48 586,53
2032	44 355,72	4 230,81	48 586,53
2033	44 936,78	3 649,75	48 586,53
2034	45 525,46	3 061,07	48 586,53
2035	46 121,84	2 464,69	48 586,53
2036	46 726,03	1 860,50	48 586,53
2037	47 338,15	1 248,38	48 586,53
2038	47 958,36	628,17	48 586,53
TOTAL GENERAL	577 308,45	54 316,44	631 624,89

Evolution de la dette de 2026 à 2038 (date de l'extinction)



BUDGET DU CINEMA ATMOSPHERE

Le fonctionnement

Selon le Centre National du Cinéma dans un article publié le 3 novembre 2025, au total, depuis le 1^{er} janvier, 121,81 millions d'entrées ont été enregistrées aux guichets des salles de cinéma, en recul de 14,9 % par rapport à la même période de 2024.

C'est pour cela que les prévisions 2025 restent pessimistes pour le Cinéma Atmosphère d'Oyonnax, mais nous espérons tout de même que la programmation de fin d'année arrive à temporiser les résultats en berne.

La préparation du budget 2026 est basée sur une baisse de la fréquentation qui devrait perdurer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 ont donc été estimées en fonction des entrées prévisionnelles.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
011 – Charges à caractère général	307 307	351 415	305 000	323 564	-27 851
012 – charges de personnel	145 122	146 907	168 907	190 650	43 743
65 – Autres charges de gestion courante	50	550	-	550	-
67 – Charges exceptionnelles	-	4 500	-	4 500	-
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	-	50		50	-
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>452 479</u>	<u>503 422</u>	<u>473 907</u>	<u>519 314</u>	<u>15 892</u>
70 – Produits des domaines	288 520	310 000	275 000	280 000	-30 000
74 – Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
75 - Autres produits de gestion courante	5 447	3 000	9 000	6 100	3 100
77 – Produits exceptionnels	185 118	242 238	200 000	289 614	47 376
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-	50		50	-
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>479 085</u>	<u>555 288</u>	<u>484 000</u>	<u>575 764</u>	<u>20 476</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>26 606</u>	<u>51 866</u>	<u>10 093</u>	<u>56 450</u>	

Les principales dépenses du chapitre 011 sont : les locations de film, l'énergie, les taxes, le nettoyage des locaux, ...

On constate une hausse sur le chapitre 77 de la subvention prévisionnelle du Budget Principal car, comme évoqué précédemment, les Budgets Primitifs 2026 sont votés sans les résultats de 2025, qui pour Atmosphère représentait 38 K€ pour la section de fonctionnement. Il doit donc être compensé par la subvention d'équilibre prévisionnelle en 2026.

L'investissement :

Une provision de près de 74 K€ est inscrite pour le remplacement des boîtiers d'alarmes et l'acquisition d'onduleurs. Une enveloppe est également prévue en cas de pannes diverses. Ces propositions d'investissement sont financées en 2026 par la dotation aux amortissements.

BUDGET VALEXPO

Le fonctionnement

Grâce à la création de nouveaux salons en 2024 et 2025 ainsi qu'à la réalisation de spectacles de grande ampleur, VALEXPO a trouvé sa place d'organisateur d'événements accueillant un large public et ce, au-delà de son territoire.

Bien qu'avec ces manifestations nouvelles, les dépenses de fonctionnement vous sont proposées en légère baisse, on passe de 360 K€ à 351K€ pour les charges à caractère général qui concentrent les frais d'énergie, les locations de matériels pour les salons ou manifestations sportives (stands, tables, ...), les prestations de sécurité, les frais de nettoyage, ...

Pour les charges de personnel, comme pour le Budget Principal, elles dépendent des mesures prises par l'Etat (hausse des cotisations retraite) et du GVT.

Pour les recettes de fonctionnement, les recettes de locations se maintiennent (comprises dans le chapitre 75 pour 308 K€) mais il convient d'augmenter la subvention d'équilibre de 34 K€ suite à la non reprise des excédents dans les budgets primitifs 2026

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
011 – Charges à caractère général	306 710	360 873	330 000	351 201	-9 672
012 – charges de personnel	270 206	281 840	281 840	306 190	24 350
65 – Autres charges de gestion courante	-	3 000	-	2 550	-450
67 – Charges exceptionnelles	-	5 000	-	5 000	-
68 - Dotations provisions semi-budgétaires		1000		500	-500
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>576 916</u>	<u>651 713</u>	<u>611 840</u>	<u>665 441</u>	<u>13 728</u>
013 –Atténuation de charges	1 530	-	-	-	-
70 – Produits des domaines	3 683	3 500	6 060	3 500	-
74 - Dotations et participations	5 000	0			-
75 - Autres produits de gestion courante	592 694	673 631	670 000	692 322	18 691
77 – Produits exceptionnels	58	-	-	-	
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-	1 000		500	-500

<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>602 965</u>	<u>678 131</u>	<u>676 060</u>	<u>696 322</u>	<u>18 191</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>26 047</u>	<u>26 418</u>	<u>64 220</u>	<u>30 881</u>	

L'investissement :

Une provision de 30 K€ (financée par les dotations aux amortissements) est inscrite pour des acquisitions de matériels informatique et mobiliers divers.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Le fonctionnement

La chaufferie Bois a été mise en gestion et déléguée à la Société Idex pour l'entretien et la distribution de chaleur, la Ville étant propriétaire du terrain et du réseau qu'elle avait acquis en son temps grâce à des emprunts. En contrepartie, la Société Idex verse une redevance qui permet à la Ville de rembourser les emprunts jusqu'à leurs termes.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	Prévisions du CA 2025	Propositions BP 2026	Variation BP 2026/BP 2025 en €
011 – Charges à caractère général	5 957	103 534	4 528	143 816	40 282
66 - Charges financières	6 382	5 753	5 753	3 296	-2 456
67 – Charges exceptionnelles	-	2 000	0	2 000	0
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	<u>12 339</u>	<u>111 287</u>	<u>10 281</u>	<u>149 112</u>	<u>37 826</u>
75 - Autres produits de gestion courante	109 206	105 000	109 206	105 000	0
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	<u>109 206</u>	<u>105 000</u>	<u>109 206</u>	<u>105 000</u>	<u>0</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>96 867</u>	<u>-6 287</u>	<u>98 925</u>	<u>-44 112</u>	

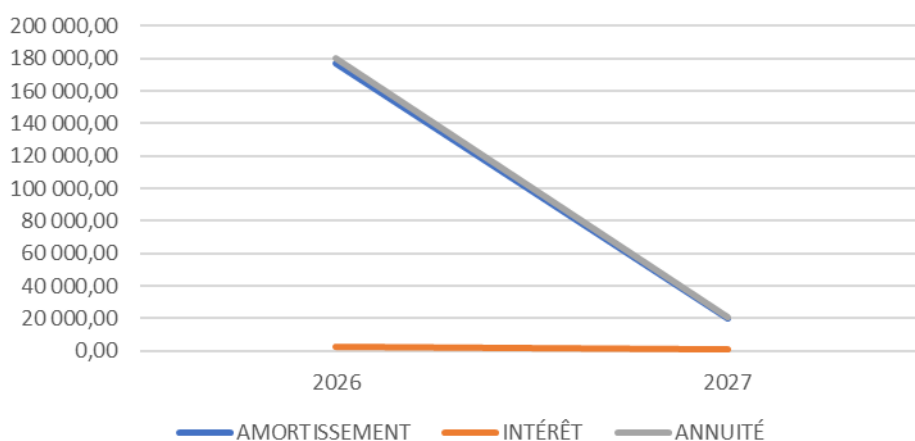
L'investissement :

Pour rappel, la Ville a lancé des travaux de rénovation du réseau de la Plaine (environ 2.3km) en 2025 pour près de 2.550 M€ HT et financés en grande partie par des subventions de l'Etat et de l'ADEME. Ces travaux doivent se terminer en 2025, mais dans le cas contraire, une provision devra être réinscrite en cas de paiement de soldes de factures sur 2026. Ils seront financés par les soldes de subventions non perçues à ce jour et des amortissements

LA DETTE

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2026	176 979,86	2 961,59	179 941,45
2027	19 669,90	973,66	20 643,56
TOTAL GENERAL	196 649,76	3 935,25	200 585,01

Evolution de la dette de 2026 à 2027 (date de l'extinction)



GLOSSAIRE

A

AC : Attribution de Compensation
ANRU : Agence Nationale de Renouvellement Urbain
Loi ATR : Administration Territoriale de la République

B

BP : Budget Primitif

C

CA : Compte Administratif
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCA : Centre Culturel Aragon
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CEE : Certificat d'Economie d'Energie
CET : Contribution Economique Territoriale
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CG : Compte de Gestion
CIA : Complément Indemnitaire Annuel
CLAE : Centre de Loisirs Associé à l'Ecole
CPE : Contrat de Performance Energétique
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

D

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DOB : Débat d'orientation budgétaire
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

E

ETP : Equivalent Temps Plein

F

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNE : Fonds National des Entreprises
FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

G

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
GVT : Glissement Vieillesse Technicité

H

HBA : Haut Bugey Agglomération
HS : Horaires Supplémentaires

I

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

IM : Indice Majoré

L

LFI : Loi de finances Initiale

LFR : Loi de finances Rectificative

N

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

Loi NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

O

ONF : Office National des Forêts

P

PLF : Projet de Loi de Finances

R

RCU : Réseau Chauffage Urbain

RI : Régime Indemnitaire

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Sujestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

S

SFT : Supplément Familial de Traitement

SIEA : Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain

SMIC : Salaire MInimum de Croissance

T

TBI : Traitement Brut Indiciaire

TH : Taxe d'Habitation

TFNB : Taxe sur les propriétés Foncières Non Bâties

TFPB : Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée